Revue indisciplinaire de sciences sociales
Espaces Temps.net

Le spectacle donné par l'État.

Par Christian Ruby. Le 15 février 2008

Précisons tout d'abord que Malagar est le nom de la propriété familiale des Mauriac, sise dans le bordelais. À ce titre, les *Cahiers de Malagar* célèbrent, chaque année, les Mauriac, en publiant un volume collectif explorant un thème. Cette dernière livraison est entièrement consacrée à la question de la représentation du pouvoir et de la manière dont celui-ci se met en scène. Souvenir sans doute de quelques chroniques de François Mauriac portant sur le petit théâtre gaullien. Peu importe d'ailleurs, car la thématique choisie s'entend d'elle-même et elle est tout à fait actuelle, même si le traitement infligé au sujet dans ce numéro des Cahiers est moins intéressant que prévu (ou prévisible lorsqu'on lit un tel titre dans les publicités). Pour rester d'abord descriptif, disons que se succèdent dans ce numéro des articles portant sur : le Grand tour de France de la cour de Charles IX et de Catherine de Médicis en 1564-1566, l'ordonnancement de Versailles (jardins, château et mœurs de cour), les totalitarismes du 20e siècle, la place du Musée d'Orsay dans la politique esthétique de François Mitterrand, et Jacques Chirac auteur dramatique de son image politique. Chaque article, aussi bref soit-il, expose le cas choisi et rend compte des pompes d'État ou des cérémonies engagées par l'État à destination du public (car chacun fait savoir ce qu'il entreprend) : qu'il s'agisse du Grand tour (la cour parcourant la France pour raffermir les liens dans le royaume, sous la conduite de Catherine de Médicis devenue fine politique), du château de Versailles (examiné sous l'angle du décorum et des rituels accomplis dans telle ou telle pièce), ou du totalitarisme (cérémonies de Nuremberg, notamment), etc. Les auteurs sont spécialisés dans le domaine commenté et le lecteur a tout à gagner à parcourir ces synthèses, fort bien faites. Dans l'ensemble, mots, pierres, images viennent donc détailler ces mises en scène du pouvoir et de l'État, autour desquelles les chercheurs (historiens, sociologues, sémiologues) ont ensuite à établir des thèses plus générales sur l'esthétique et l'État. C'est même cette matière qui peut séduire les lecteurs. Et tant mieux. En revanche, on sera plus hésitant sur l'enrobement général des propos. Est-il si sûr qu'il s'agisse bien toujours, dans chacun de ces cas, des États-spectacles ? N'abuse-t-on pas ici de la référence à l'État ? Les organisateurs ne devaient-ils pas affiner leurs catégories et obliger les auteurs à distinguer les esthétisations de la scène du pouvoir des esthétisations de la politique par les États, voire, ces deux là des esthétisations du politique ? Ces catégories ne sont pas familières aux rédacteurs de ce volume, mais leur usage aurait sans doute permis de pénétrer plus à fond dans le sujet.

On conseillerait volontiers aux lecteurs de reprendre la même matière afin de lui donner plus d'ampleur et de la subsumer sous des concepts plus fins que la seule catégorie d'État-spectacle. Analyser les rapports de l'État et de l'esthétique, est-ce que cela peut revenir à se contenter

d’établir un rapport entre le monde des images et la mise en scène de l’État ? Surtout, ces rapports peuvent-ils être concentrés sur le seul problème de la représentation du pouvoir ? Ce sont là des questions redoutables, des questions très actuelles, répétons-le, que les lecteurs peuvent reprendre pour mieux interroger les propos qui sont tenus dans cette livraison.

« États-Spectacles, Ou comment les États se mettent en scène », (Ouvrage Collectif), in *Cahiers de Malagar*, N° XVI, Bordeaux, Éditions Confluences, 2007.

Article mis en ligne le vendredi 15 février 2008 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

Christian Ruby, »Le spectacle donné par l’État. », *EspacesTemps.net*, Livres, 15.02.2008
https://test.espacestemps.net/articles/le-spectacle-donne-par-etat/

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal’s consent prohibited. Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.